

AFFAIRE N° 33/6 et 7 - Aménagement du Canal des Patates  
à Durand

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Les études menées par l'Equipement et la SOGREAH sur l'amélioration du fonctionnement du Canal des Patates à Durand ont mis en évidence la nécessité d'engager avant la prochaine saison des pluies les opérations suivantes :

1 - Réalisation d'un seuil à l'entonnement destiné à limiter l'entrée de matériaux dans le canal. Coût.....	3 000 000 F
2 - Mise en place d'une planche d'essai composée d'une matière de résine synthétique de 1 cm d'épaisseur et destinée à tester ces matériaux lors des prochaines crues. Coût.....	200 000 F
3 - Exécution de terrassement pour le dégagement du Canal vers la mer. Coût.....	450 000 F
4 - Comblement provisoire des cavités du radier. Coût.....	300 000 F
5 - Etablissement des études par la SOGREAH (marché passé par arrêté n° 417 du 18/9/80). Coût.....	249 400 F
6 - Levé topographique. Coût.....	12 040 F
	<hr/>
	4 211 440 F

Je vous demande :

- de m'autoriser :

. à lancer les consultations d'entreprises, conformément à l'article 312 (4e) du Code des Marchés Publics (cas d'urgence impérieuse)

. à passer les marchés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses

. à solliciter de Monsieur le Préfet les subventions correspondantes.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit de faire d'abord un seuil qui aurait les mêmes effets que celui de la Rivière Saint-Denis ; il retiendrait les cailloux quand le débit est faible, et il les laisserait passer quand le débit est fort ; ceux-ci étant alors entraînés jusqu'à la mer. Ce projet résulte d'une étude qui a été faite à la fois par l'Equipement et la SOGREAH, et qui vise à améliorer le fonctionnement du Canal des Patates à Durand.

Dr G. GERARD - On avait soulevé aussi le problème de l'épaisseur d'1 cm de la planche d'essai. Cela me paraît bien mince, quand on voit la grosseur des blocs transportés dans le canal.

LE MAIRE - Je ne sais pas quoi vous répondre, car je ne connais pas ce matériau qui doit être utilisé : un mortier de résines IPOXI-URETHANE-HERAPITES.

M. DUPUIS - Peut-être que nos ingénieurs pourraient nous renseigner ?

M. FOURNEL - Ce sont des résines qui permettent d'avoir des mortiers extrêmement durs et résistants. Mais le gros problème, ce n'est pas l'épaisseur du mortier, mais la façon dont on pourra nettoyer le fond du canal pour pouvoir accrocher ce centimètre de mortier. Par définition, une planche d'essai a pour but de tester ; donc, on ne pourra voir le résultat après la saison cyclonique.

LE MAIRE - Il s'agit de faire un essai. Je crois que plusieurs matériaux seront testés pour voir leur résistance. Cet essai sera payé sur les dix millions que nous avons obtenus. Après, il y aura la réparation elle-même qui sera effectuée suivant les résultats de ces tests.

M. DUPUIS - Sur quelle longueur va-t-on poser cette planche d'essai ?

M. FOURNEL - Sur 10 mètres de long et 15 mètres de large.

M. CHANE-KUNE - Pour voir si cela marche, il faudrait avoir une crue comme celle qu'on a eue dernièrement.

LE MAIRE - J'espère ne pas avoir à nouveau à subir cette expérience.

M. M. RIVIERE - On fait un essai, mais est-ce que ce ne sera pas un piège pour nous faire supporter la réparation sur toute la longueur après ?

LE MAIRE - Proposez-moi une solution parmi toutes celles qui sont possibles ! Par exemple : Première solution : nous sommes d'accord puisque c'est un essai financé par l'Etat, mais cela ne doit pas nous engager pour l'avenir ; ou deuxième solution : c'est l'argent de l'Etat, mais c'est aussi notre argent et nous sommes contre. Il faut prendre une décision.

M. J. AFFEJEE - Cela me semble être quelque chose de pas sérieux ; c'est de l'argent gaspillé inutilement.

LE MAIRE - Tout essai est en quelque sorte de l'argent gaspillé. A partir du moment où on décide d'essayer quelque chose, c'est pour savoir si cela va marcher ou non.

M. DUPUIS - Il faut accepter de faire l'essai sans engagement futur !

M. HO. POON. SUNG - Je propose que l'on fasse un deuxième canal à l'embouchure.

LE MAIRE - Ce n'est pas vers le bas du canal que cela s'est passé, mais vers le haut, au débouché de l'entonnement.

Dr G. GERARD - Est-ce que les études pour l'essai ont été payées ?

LE MAIRE - Oui. Elles sont nécessaires, et il faut les payer quand elles ont été faites. Si vous trouvez que l'ensemble de l'opération est cher, nous allons leur demander de proposer quelque chose de moins coûteux. Mais si cela ne convient pas, on nous dira que c'est parce que nous avons opté pour ce qui est bon marché.

Dr G. GERARD - On va faire un radier pour retenir les galets ?

LE MAIRE - C'est le fond du canal qui pose un problème, en particulier dans sa partie haute, c'est-à-dire là où les galets sont venus le plus vite en rebondissant. Laisser cela en l'état présente un grand risque, et il faut réparer. On peut mettre du gravier avec du béton, et fermer, mais cela ne sera pas un essai concluant.

Dr G. GERARD - A l'époque, lors de la visite du chantier, on avait dit que l'on prenait, pour faire la semelle, des pierres volcaniques taillées, et que cela devait résister à tout. Finalement, on constate maintenant que ces pierres n'ont pas tenu et cela m'étonnerait qu'une pellicule de résine synthétique tienne le coup.

LE MAIRE - Nous allons faire plusieurs essais avec différents matériaux.

Dr G. GERARD - Et à chaque fois, on paiera 200 000 F ?

LE MAIRE - Oui, à chaque essai. Si c'était vous qui faisiez ces essais, est-ce que vous les auriez faits gratuitement ? Il faut être sérieux dans cette affaire. On va essayer plusieurs matériaux qui ne seront pas tous concluants celui qui résistera le mieux sera admis. Je vous précise que tous ces essais vont être faits sur les dix millions qui seront affectés aux opérations suivantes : la pose des blocs dans le fond de la Rivière, la construction du seuil à l'entonnement des Patates à Durand, les planches d'essai, l'étude de la protection des riverains du premier bras, et avec ce qui restera, on montera des bajoyers sur le côté gauche du canal vers le bas, de manière à protéger cette partie, et envoyer l'eau sur le côté droit au cas où cela se comblerait à nouveau. Ce sont des mesures d'urgence, uniquement pour passer la saison cyclonique. Les réparations proprement dites ne seront effectuées que l'année prochaine.

M. BOURHIS - Cela si les essais sont concluants !

Dr G. GERARD - Pourquoi s'est-on adressé à la Société précédente, qui s'était trompée dans ses études ?

LE MAIRE - Il n'y en a pas d'autres.

Dr G. GERARD - Qu'on s'adresse à des sociétés européennes !

LE MAIRE - L'affaire était en discussion certes, mais cette Société nous a quand même prouvé qu'elle s'était basée sur les chiffres et les données qui lui ont été transmis ; elle ne s'est donc pas trompée. Ce sont ces chiffres et données qui étaient faux ou incomplets.

Dr G. GERARD - Une société sérieuse fait procéder à des vérifications.

M. BOURHIS - La SOGREAH n'a pas fait d'étude directe sur les précipitations à la Réunion. On leur a donné un certain nombre de chiffres dont ils ont tenu compte pour leur travail.

LE MAIRE - Dans cette affaire, la SOGREAH est même allée plus loin, elle a fait des essais avec un débit de 800 m<sup>3</sup>. Pendant "Hyacinthe", il en est descendu moins, et c'est justement à cause de cela qu'il y a eu ce défaut du comblement du canal.

Dr G. GERARD - On nous a dit en effet qu'ils avaient tablé sur 800 m<sup>3</sup>/seconde, ce qui donnait une force de courant telle que les rochers étaient entraînés vers la mer. En fait, il n'y a eu que 150 à 200 m<sup>3</sup>/seconde ; cela n'a pas entraîné les rochers ; mais c'était à eux de prévoir toutes ces possibilités dans leurs calculs et leurs essais. Nous n'avons pas à leur dire cela.

LE MAIRE - On leur avait dit de se baser sur les pluies les plus fortes.

M. DUPUIS - A supposer qu'on adopte aujourd'hui cette proposition, est-ce que cela n'aura pas pour conséquence plus tard, de nous lier, pour la réparation totale des trois kilomètres, à ceux qui feront l'essai sur dix mètres ?

LE MAIRE - Il est évident que si sur trois essais de matériaux, il y en a un qui est plus concluant, on nous dira de prendre celui-là.

M. DUPUIS - Est-ce que celui qui aura réussi cet essai ne viendra pas nous appliquer, par extrapolation, pour les trois kilomètres, la valeur de ces dix mètres ?

LE MAIRE - Vraisemblablement, les trois kilomètres vont coûter plus cher que les dix mètres.

M. DUPUIS - Etant donné la réticence de nos Collègues, tout cela étant déjà passé au crible, on pourrait dire que l'on est d'accord pour les 206 000 Frs, mais à condition de n'être pas lié plus que cela.

LE MAIRE - On sera lié par l'essai qui va réussir, autrement ce n'est pas logique de faire des essais.

Dr G. GERARD - Est-ce qu'il y aura un cahier des charges ? Est-ce qu'on pourra imposer certains paramètres ? Parce qu'ils peuvent très bien réussir l'essai et dire que c'est concluant, alors que cela aurait pu ne pas être concluant en d'autres circonstances.

LE MAIRE - Je ne peux que vous faire la proposition suivante : je vous donne à étudier le cahier des charges et ensuite vous me donnerez vos conclusions. S'il s'avère ensuite que vous ne vous êtes pas trompés, tant mieux pour vous, mais si vous vous êtes trompés, vous serez vous-mêmes votre propre accusé.

Dr G. GERARD - Pour des marchés de cette importance, on devrait pouvoir consulter d'autres entreprises.

M. M. RIVIERE - En ce qui concerne le canal des Patates à Durand, on n'avait jamais trouvé qui était le responsable des erreurs de calcul, et lors des explications qui nous ont été données, personne n'a pu comprendre pourquoi ces calculs étaient faux. Maintenant pour ces nouveaux travaux, aura-t-on une garantie de bonne fin des opérations sur celui qui les fera ?

LE MAIRE - Pour ce genre d'opération, personne ne donne de garantie de bonne fin, mais on a obtenu quand même des résultats acquis. Supposez un instant que ce canal n'ait pas existé ! Où serait allée toute cette quantité d'eau dont vous avez pu voir l'importance ?

Dr G. GERARD - Si nous supposions qu'au lieu de faire un canal, on avait curé la rivière ?

LE MAIRE - C'est ce qu'on a fait pendant cinquante ans avant la construction du canal. On avait aussi essayé des petites digues sur les berges. Vous pouvez aller les voir, elles sont toujours là.

Dr G. GERARD - Je voudrais citer l'exemple de la Commune de Saint Leu dont on avait dit, à l'époque, qu'elle devait être rayée de la carte. Depuis qu'elle a curé ses rivières, elle n'a plus eu de problèmes.

LE MAIRE - Saint Leu n'est pas à l'échelle de Saint-Denis, ce n'est pas comparable. Si on en était là, on n'aurait pas eu cette discussion d'aujourd'hui. Je comprends vos réticences au sujet de cette affaire, mais il ne faut quand même pas oublier que cette opération du Canal de Patates à Durand a des aspects positifs ; il y a à la fois des aspects positifs et négatifs. Qui peut me dire où serait allée cette masse d'eau qui est descendue pendant 12 jours, si le canal n'avait pas existé ? Auparavant, on avait vu les

dégâts causés au village des "Deux-Canons" pour des quantités d'eau bien moindres. Je vous dis, moi, que toute cette eau serait allée dans le village des "Deux-Canons", et à ce moment-là, on aurait dit "pourquoi n'a-t-on pas fait le canal ?".

Je ne peux pas défendre ces résines synthétiques, car je ne connais pas ce dont il s'agit. Ce sont les techniciens de l'Equipement qui ont proposé ces produits. Si quelqu'un peut me donner des renseignements à ce sujet, je l'en remercierais.

M. BOURHIS - Il faut voir maintenant le problème sous un autre angle. Ces essais seront effectués à l'endroit où le canal a été le plus détérioré. Si on les refuse, il peut y avoir effondrement du canal et, donc, risque pour les riverains.

Dr G. GERARD - on dira à ce moment-là que c'est de notre faute !

LE MAIRE - Effectivement, ce sera de notre faute, parce qu'il était de notre devoir de le réparer, et que nous ne l'avions pas fait. Vos réactions sont tout à fait normales, mais il faut revenir dans le concret, et faire procéder à ces essais. Nous avons obtenu du financement pour cela. S'il y a des problèmes ultérieurs, on demandera aux services de l'Equipement qui ont fait cette étude de donner des explications.

M. HO. POON. SUNG - Est-ce nous qui choisissons le lieu de l'essai ?

LE MAIRE - Le choix est fait par l'Equipement. Cela n'a pas d'importance, car c'est à l'endroit où c'est détérioré que l'on va réparer.

M. DUPUIS - Je voudrais qu'on précise, premièrement que nous ne serons pas liés ensuite par le prix du mètre carré demandé pour l'essai, et deuxièmement, que nous ne serons pas obligés, pour les travaux de réparation, de traiter avec cette Société qui fera l'essai.

M. BOURHIS - Si cette résine est reconnue valable et qu'elle a bien tenu sur le fond du canal, on peut traiter avec n'importe quelle société qui nous offrira ce même produit au meilleur prix.

LE MAIRE - C'est évident.

M. DUPUIS - Il faut absolument que ce prix au mètre carré de l'essai ne nous soit pas imposé pour la réfection totale du canal.

LE MAIRE - Toute proportion gardée, la réfection totale coûtera plus cher que l'essai.

M. DUPUIS - Peut-être! Mais dans le concret, il faudra alors bien contrôler ces prix.

M. BOURHIS - Si mes souvenirs sont exacts, lorsque l'Equipement nous a exposé le problème en réunion à l'Hôtel de Ville, on nous a dit que le canal présentait des défauts dans ses fondations et qu'il fallait y remédier par des apports de béton, ou de résine, ou encore d'autre produit, mais il n'avait pas été question de le faire sur toute la longueur du canal, parce qu'il a été constaté que les gros dégâts se sont faits sur la partie débutante du canal, et avec moins de dégâts sur l'autre partie, inférieure, en ce qui concerne le fond du canal.

Mme A. PAYET - C'est la même société qui a fait l'étude du canal et celle de l'essai. Peut-être savait-elle qu'il y avait dix millions et qu'elle a fait ses études et proposé les travaux en fonction de cela !

LE MAIRE - Non, elle ne savait pas le montant de cette dotation, ni le détail de la répartition.

M. BOURHIS - Je ne veux pas défendre cette société, mais j'ai visité son laboratoire à Grenoble, et j'ai constaté qu'elle n'est pas seulement occupée à l'étude du Canal des Patates à Durand, mais elle a encore beaucoup d'autres travaux.

LE MAIRE - L'Etat nous a donné cette somme de dix millions, en nous disant que c'était un premier acompte à utiliser pour parer à la prochaine saison cyclonique, et qu'il nous appartenait de faire effectuer les études, puis de réaliser les travaux nécessaires. Je vous ai déjà précisé précédemment ce qu'on allait faire de cette dotation.

M. DUPUIS - Pour les 206 702,50 F, ne pouvait-on pas demander à la S.M.A.G. un devis estimatif détaillé poste par poste ?

LE MAIRE - Je vous donne le détail :

- Déblais en masse (forfait).....	3 400 F
- Dépoussiérage (150 m2 à 3 F).....	450 F
- Résine d'accrochage (150 m2 à 75 F).....	11 250 F
- Béton de forme dosé à 450 kg 60 m3 à 985 F.....	59 100 F
- Sablage (150 m2 à 45 F).....	6 750 F
- Enduit d'accrochage (150 m2 à 30 F).....	4 500 F
- Mortier anti-usure (150 m2 à 675 F).....	101 250 F

ce qui fait, avec les taxes, un total de..... 206 702,50 F.

M. CHANE-KUNE - Le moins qu'on puisse dire, c'est que certains prix sont plutôt élevés, notamment pour le béton.

M. DUPUIS - Cela a été contrôlé par les services technique municipaux !

LE MAIRE - C'est contresigné par l'Equipement. Y-a-t-il des personnes compétentes parmi les conseillers municipaux ici présents ?

M. DUPUIS - Nous avons les services techniques municipaux auxquels je fais entièrement confiance.

M. M. RIVIERE - Nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de ne pas faire effectuer l'essai. Nous acceptons alors, mais avec des réserves.

M. DUPUIS - Nous avons fait des réserves, et nous aimerions qu'elles soient portées dans le procès-verbal.

LE MAIRE - Tout ce que vous avez dit sera porté dans le procès-verbal ; c'est à la fois enregistré et pris en sténographie. Je demande au Secrétaire Général et à ses adjoints de mettre un soin particulier à la rédaction de ce texte, pour que l'esprit de cette discussion, que nous venons d'avoir, ressorte bien. Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

1 OPPOSITION

1 ABSTENTION

ADOPTE A LA MAJORITE.

---